

## DECISION DU PRESIDENT N° : 2025- 069

**Objet** : Fourniture de douze colonnes aériennes verre de 4m3 Kinshofer – Gamme NÉOBOIS

**NOUS**, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président ;

**Vu** la proposition financière n°DV250368 de la société BLARD 42 Quai de la Ruelle 27500 Pont-Audemer, en date du 20 aout 2025, pour un montant total de 27 860 € HT soit 33 432 € TTC.

**Considérant** la nécessité de renouveler douze colonnes aériennes pour le verre des années 1990/2000, et uniformiser le parc de colonnes aériennes.

### DECIDONS

**ARTICLE 1** D'accepter et de signer la proposition financière de la société BLARD 42 Quai de la Ruelle 27500 Pont-Audemer, en date du 20 aout 2025, pour un montant total de 27 860 € HT soit 33 432 € TTC.

**ARTICLE 2** Conformément au code général des collectivités territoriales, cette décision sera transmise en sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion

**ARTICLE 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 4** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société BLARD 42 Quai de la Ruelle 27500 Pont-Audemer.

Fait à Senlis, le 2 septembre 2025

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Sous-Préfecture le : 11 SEP. 2025

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 11 SEP. 2025

Guillaume **MARÉCHAL**  
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise  
Maire de Fleurines  
Par délégation : Jacky **MÉLIQUE**  
Vice-Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

